



ASSOCIATION EUROPÉENNE DES MÉDECINS DES HÔPITAUX
EUROPEAN ASSOCIATION OF SENIOR HOSPITAL PHYSICIANS
EUROPÄISCHE VEREINIGUNG DER LEITENDEN KRANKENHAUSÄRZTE
EUROPESE VERENIGING VAN STAFARTSEN
DEN EUROPÆISKE OVERLÆGEFORENING
ΕΥΡΩΠΑΪΚΟΣ ΣΥΛΛΟΓΟΣ ΝΟΣΟΚΟΜΕΙΑΚΩΝ ΙΑΤΡΩΝ ΔΙΕΥΘΥΝΤΩΝ
ASSOCIAZIONE EUROPEA DEI MEDICI OSPEDALIERI
DEN EUROPEISKE OVERLEGEFORENING
ASSOCIAÇÃO EUROPEIA DOS MÉDICOS HOSPITALARES
ASOCIACIÓN EUROPEA DE MÉDICOS DE HOSPITALES
EUROPEISKA ÖVERLÄKARFÖRENINGEN
EVROPSKO ZDRŽENJE BOLNIŠNIČNIH ZDRAVINIKOV
EUROPSKA ASOCIACIA NEMOCNICNÝCH LEKAROV
EUROPSKA UDRUGA BOLNIČKI LIJEČNIKA
ΕΒΡΟΠΕΪΣΚΑ ΑΣΟΪΑΪΑΪΑ ΝΑ ΣΤΑΡΣΗΤΕ ΒΟΛΝΗΪΝΗ ΛΕΚΑΡΗ

Document :	AEMH 07-021 FR EN
Title:	National Report Belgium
Author :	Dr Antony Bertrand, ABSyM
Purpose :	Information
Distribution :	AEMH Member Delegations, Participants in the 60th AEMH Plenary Meeting
Date :	26 March 2007

RAPPORT 2007 BELGIQUE.

L'année 2007 est une année d'élections (10/6) législatives.

Les médecins n'ont toutefois rien de bon à attendre de ces élections, aucun parti n'étant réellement favorable à la profession.

Les impératifs budgétaires priment toujours sur les considérations médico-sociales.

Le budget des soins de santé est fixé à 19,618 milliards d'euros.

Soit une indexation de 1,65% (alors que l'inflation officielle est 1,92%).

Comme je l'ai déjà dit les années précédentes les dispositions, souvent désagréables, pour la pratique médicale sont prises progressivement et sournoisement par le biais de mesures sectorielles peu spectaculaires.

Il est donc difficile d'en faire un inventaire complet.

Quelques points de la vie médicale méritent peut-être une attention particulière.

1. Malgré les manœuvres du ministère, les élections syndicales médicales ont été gagnées par l'ABSYM contre le « Cartel » qui est un syndicat principalement composé de généralistes et à été crée en son temps par un ministre de la santé. Cette « victoire » procure une meilleure représentativité de l'ABSYM dans les organismes de décision auxquels la profession a un accès.
2. Une réforme de l'Ordre des Médecins est pratiquement votée au Parlement. Cette réforme i, entre autres, introduira un représentant des consommateurs (patients) au niveau des Conseils.
3. Une première étape vers le passage obligé du patient par le généraliste pour avoir accès au spécialiste est entrée en vigueur au 1^{er} janvier. Cela ne concerne encore qu'une seule consultation par an et par spécialité et prend la forme d'un meilleur remboursement de la consultation du spécialiste (2€). On ne peut s'empêcher de penser que la machine est en route.
4. Le projet de loi sur la responsabilité sans faute a été approuvé par le Conseil des Ministres le 16/10/07. Le budget est de 78.000.000 € et serait applicable à partir du 1^{er} janvier 2008. Le financement serait assuré par les médecins et des cotisations des patients. Néanmoins, beaucoup de questions restent sans réponse..
5. Le « GDA » (groupe de direction de l'accréditation = FMC) reconnaît automatiquement à partir du 1^{er} janvier 2007, les congrès internationaux qui sont agréés par l'EACCME (UEMS) et l'ACCME (AMA).

Dr. A. BERTRAND
ABSYM

REPORT 2007 BELGIUM.

2007 is a year of legislative elections (10/6).

Physicians, however, don't expect anything good from these elections, no party being well disposed towards the profession.

The budgetary imperatives always prevail over the medico-social considerations.

The budget of health care is fixed at 19,618 billions of euros.

Meaning an indexation of 1,65% (whilst the official inflation is 1,92%).

As already said before, the measures, often unpleasant, for the medical practice are taken progressively and underhand by means of sectorial measures little spectacular.

It is therefore difficult to make a complete inventory of it.

Some points of the medical life deserve however a particular attention.

1. In spite of manipulations of the ministry, the medical union elections have been won by the "ABSYM" against the « Cartel » that is a union mainly composed of general practitioners and created in "ilic tempore" by a minister of health. This « victory » brings a better representation of the ABSYM in the decisional bodies to which the profession has an access.
2. A reform of the Medical Chamber is almost voted in Parliament. This reform will among other things introduce a representative of consumers (patients) at the level of Council.
3. A first step toward the obligatory consultation of the patient by the general practitioner to have access to the specialist came into effect on this 1st January. It only concerns one consultation per year and by specialty and takes the form of a better reimbursement of the consultation of the specialist (2€). We cannot help thinking that the machinery is on the move.
4. The project of law on the no-fault liability has been approved by the Council of Ministers the 16/10/07. The budget is 78.000.000 € and would be applicable from January 1st, 2008. Physicians and contributions of patients would assure financing. Yet, many questions stay without answer.
5. The « GDA » (group of direction for the accreditation = CME) recognizes automatically from January 1st, 2007, the international congresses that are accepted by the EACCME (UEMS) and the ACCME (AMA).

Dr A. BERTRAND
ABSYM